

AVIS DE VACANCE EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE LISTE DE RÉSERVE

Intitulé du poste	Agent chargé de l'exécution forcée (expert de police)
Groupe de fonctions/grade	AD 6
Type de contrat	Agent temporaire
Référence	EXT/22/111/AD6/Enforcement Officer (Police Expert)
Date limite de dépôt des candidatures	08/12/2022, 23 h 59, heure d'Alicante (HEC)
Lieu d'affectation	Alicante, ESPAGNE
Date de fin de validité de la liste de réserve (LR)	31/12/2024
Nombre de candidats sur la LR	5

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) organise une procédure de sélection en vue de constituer une liste de réserve destinée à pourvoir des postes vacants d'**agent chargé de l'exécution forcée (expert de police)** au sein du département «Observatoire». La liste de réserve qui en résulte peut également être utilisée pour le recrutement à des postes similaires dans d'autres départements, en fonction des besoins de l'EUIPO.

1. CONTEXTE

1.1 L'EUIPO

[Vingt-cinq années d'activité](#) dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI) ont confirmé l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dans son statut d'agence de l'Union européenne indépendante, autofinancée et à but non lucratif chargée de l'enregistrement des marques et des dessins ou modèles dans l'Union, et comme l'une des organisations les plus innovantes et avancées sur le plan technologique dans le monde de la propriété intellectuelle (PI). En effet, des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle (IA) ou la chaîne de blocs sont désormais pleinement intégrées dans la pratique de l'EUIPO pour l'administration de sa proposition institutionnelle unique et irremplaçable: l'enregistrement et la protection des marques et des dessins ou modèles pour l'ensemble de l'Europe en temps utile et d'une façon rentable et fiable.

L'EUIPO adhère pleinement aux nouvelles tendances en matière de PI au regard de la mondialisation et de l'importance émergente du respect des droits de PI. Depuis 2013, l'Office est chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de la PI, de communiquer, de partager des connaissances et de coopérer avec les autorités répressives en ce qui concerne l'ensemble des droits de PI, par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de PI (l'Observatoire).

L'EUIPO n'exerce pas ses activités uniquement en Europe; en effet, son influence s'étend désormais aux cinq continents et il met par exemple en œuvre des projets de l'UE sur la PI en Chine, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique.

L'[EUIPO](#) jouit d'une situation privilégiée sur le front de mer à Alicante, sur un campus récemment inauguré où son personnel peut profiter de ses installations (services de vente au détail, installations sportives, etc.). En outre, Alicante dispose d'une École européenne. Depuis 2008, l'Office s'emploie à réduire son incidence environnementale au moyen d'initiatives de grande ampleur. La ville d'Alicante, où il est situé, est bien desservie par des trains à grande vitesse assurant des liaisons vers de nombreuses destinations, ainsi que par le 4^e aéroport du pays. L'EUIPO offre une combinaison unique de possibilités de développement de carrière et de qualité de vie.

Les langues de travail de l'Office sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web suivant:

<https://euiipo.europa.eu/ohimportal/fr/home>

1.2 LE DÉPARTEMENT «OBSERVATOIRE»

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) est chargé de toutes les activités liées à l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (l'«Observatoire»), conformément au règlement (UE) n° 386/2012.

L'Observatoire comprend, sous la responsabilité du directeur de l'Observatoire, le secteur «Opérations et projets» de l'Observatoire, dirigé par un directeur adjoint ainsi que par l'économiste en chef, qui est chargé de toutes les activités en rapport avec les études économiques et les analyses statistiques à réaliser aux fins de l'Office.

Le secteur «Opérations et projets» comprend trois services, le service «Exécution forcée», le service «Sensibilisation du public et connaissance de la PI» et le service «PI dans le monde numérique», chacun étant dirigé par un chef de service.

Le service «Exécution forcée» est chargé:

- De collaborer avec les organes répressifs de l'UE aux niveaux national et de l'UE (Europol, Eurojust, OLAF et autorités répressives nationales, etc.);
- D'organiser des échanges de bonnes pratiques et de formations à l'intention des autorités répressives de l'UE dans le domaine de la criminalité liée à la PI;
- De fournir des analyses, des études et des rapports de l'Observatoire relatifs au respect des droits de PI;
- De mettre en œuvre les projets d'outils permettant de faire respecter les droits de PI et de soutenir leur utilisation, en particulier l'IP Enforcement Portal;
- D'identifier et de mettre en œuvre les projets dans le domaine du respect des droits de PI, y compris les analyses et les évolutions liées à l'échange de données;
- De créer des contenus de formation en ligne et de gérer l'outil connexe du centre de formation virtuel (VTC) dans le cadre de la plateforme par l'Agence de l'UE pour la formation des services répressifs (CEPOL).

2. FONCTIONS

Sous la supervision du chef de service «Exécution forcée», le candidat retenu devra s'acquitter d'une ou plusieurs des tâches suivantes:

- Contribuer aux activités décrites ci-dessus à la section 1.2 sur les aspects liés au domaine de la police;
- Proposer et mettre en œuvre des activités et des projets destinés à:
 - a) Améliorer la compréhension par les autorités nationales et européennes (et en particulier la police) de l'étendue et de l'incidence des atteintes aux droits de propriété intellectuelle; et
 - b) Soutenir le respect des droits de propriété intellectuelle, en mettant particulièrement l'accent sur le travail de la police;
- Contribuer à la conception et à l'organisation de séminaires et de sessions de formation afin d'améliorer l'expertise des principales parties prenantes, et en particulier des agents de police et des enquêteurs criminels associés à l'application des droits de PI;
- Collaborer à l'établissement de relations avec les autorités policières nationales, d'autres autorités répressives et les administrations travaillant dans le domaine de la PI et d'autres organes pertinents de l'UE (par exemple, Europol, OLAF, etc.);
- Contribuer à la création et à l'examen de webinaires et de contenus en ligne pour l'outil de formation en ligne, appelé centre de formation virtuel (VTC), en particulier en ce qui concerne les enquêtes pénales;
- Rédiger des rapports et des documents relatifs à l'application des droits de PI conformément aux règles, procédures et normes de qualité de l'EUIPO;
- Promouvoir l'utilisation et la mise en œuvre des outils de l'Observatoire par les autorités répressives (en particulier la police). Concrètement, promouvoir l'[IP Enforcement Portal](#) et collaborer avec le groupe technique sur l'application des droits de PI et l'échange de données, entre autres outils.

Fonctions applicables à l'ensemble du personnel:

- Contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'EUIPO, conformément au plan stratégique;
- Assumer toute autre tâche ou responsabilité liée à l'exercice de leurs fonctions qui pourrait leur être assignée par leur supérieur hiérarchique.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles à la procédure de sélection, les candidats **doivent** satisfaire à **toutes** les conditions suivantes à la date limite de dépôt des candidatures:

3.1 Conditions générales¹

- **Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne;**
- Jouir de tous ses droits civiques;
- Avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire;
- Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées;

¹ Voir l'article 12 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

- Être physiquement apte à exécuter les tâches inhérentes au poste.

3.2 Enseignement

- Avoir atteint un niveau d'enseignement correspondant à un **cycle complet d'études universitaires d'au moins trois ans**, sanctionné par un diplôme.

3.3 Expérience professionnelle

- Posséder une **expérience professionnelle pertinente à temps plein d'au moins trois ans² en tant qu'agent de police** au niveau national/régional dans l'un des États membres de l'UE.

3.4 Compétences linguistiques

- Posséder une **connaissance approfondie** de l'**anglais** (niveau **C1** au minimum) – **langue 1**;
- Posséder une **bonne connaissance** de l'**une des langues officielles de l'UE** (niveau **B2** au minimum) – **langue 2³**.

Les niveaux indiqués s'appliquent à chaque compétence linguistique (expression orale, expression écrite, compréhension écrite et compréhension orale) et correspondent au [cadre européen commun de référence pour les langues](#).

3.5 Compétences en informatique

Il est impératif de posséder des connaissances approfondies en informatique. Les candidats doivent avoir une expérience professionnelle des applications Microsoft Office, telles que MS Word et PowerPoint, et des moteurs de recherche sur l'internet.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Indépendamment de l'expérience requise établie au point 3 du présent avis de vacance (critères d'admissibilité), et en particulier au point 3.3, l'Office utilisera les critères suivants pour sélectionner les candidats les plus qualifiés pour l'entretien et les épreuves:

1. Expérience professionnelle dans des environnements multiculturels, acquise au niveau de l'UE et/ou à l'échelon international;
2. Exposition aux réseaux et initiatives de l'EUIPO, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de PI;
3. Connaissance des instruments juridiques utilisés par les forces de police au niveau national, à celui de l'UE et/ou au niveau international;
4. Expérience des procédures pénales liées aux atteintes à la propriété intellectuelle et des outils et/ou bases de données informatiques utilisés au niveau national, à celui de l'UE et/ou au niveau international;
5. Expérience professionnelle dans la rédaction de rapports relatifs à des enquêtes, procédures et/ou pratiques pénales.

² L'expérience professionnelle est prise en compte à partir de la date d'obtention du diplôme correspondant requis au point 3.2.

³ Cette langue doit être différente de la langue 1.

Outre les critères susmentionnés, les candidats convoqués pour un entretien et pour la phase de tests seront également évalués à l'aune des exigences suivantes:

Compétences

- **Communication:** communiquer de façon claire et précise, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- **Analyse et résolution de problèmes:** pouvoir déterminer les points essentiels dans des questions complexes et élaborer des solutions concrètes et créatives;
- **Travail en équipe:** coopérer avec ses collègues directs et avec d'autres services, et respecter les différences de chacun; créer un esprit d'équipe en encourageant les objectifs communs et l'échange de connaissances et d'expériences;
- **Apprentissage et développement:** étendre et approfondir ses compétences personnelles et sa connaissance de l'organisation et de son environnement de travail; s'engager à former d'autres personnes, à partager ses connaissances et à améliorer les méthodes de travail de façon systématique;
- **Capacités de hiérarchisation et d'organisation:** pouvoir assigner un degré de priorité élevé aux tâches les plus importantes, travailler de façon flexible et gérer efficacement sa propre charge de travail et celle d'autres collaborateurs;
- **Qualité et résultats:** assumer des responsabilités personnelles et prendre des initiatives afin de fournir des prestations de haute qualité dans le respect des procédures établies; s'inscrire clairement dans une orientation client (interne et externe); élaborer des processus systématiques et méthodiques pour la conduite de projets et pour l'accomplissement de son propre travail et de celui de son équipe;
- **Résilience:** pouvoir travailler sous pression tout en restant efficace, faire preuve de souplesse et s'adapter à l'évolution de son environnement de travail; encourager les autres à faire de même et adapter sa propre approche et celle de son équipe en vue de réagir de manière adéquate aux changements;
- **Capacité de direction:** pouvoir éventuellement diriger et gérer des personnes et des équipes pour atteindre des résultats; déléguer des tâches de façon adéquate au sein de son équipe et fournir des instructions claires; inspirer de l'enthousiasme et encourager une attitude positive des personnes dans leur travail et leur contribution aux réussites de l'EUIPO.

5. ENTRETIENS ET ÉPREUVES

Présélection

Les candidats admissibles les plus qualifiés conformément aux critères de sélection énoncés au point 4 pourront être contactés en vue de faire la preuve de leurs compétences linguistiques (en particulier, leur expression orale en anglais) et d'apporter la preuve de leur expérience professionnelle et/ou d'autres compétences, connaissances et aptitudes. La participation à cette présélection ne garantit pas que les candidats seront convoqués à un entretien et aux épreuves: il s'agit uniquement d'une étape dans le cadre de la sélection des meilleurs candidats à inviter pour participer à la phase susmentionnée.

Entretien

Les entretiens auront lieu virtuellement et, compte tenu de la nature des fonctions, se dérouleront en anglais. La connaissance d'autres langues pertinentes indiquées par les candidats dans leur candidature/CV peut également être contrôlée pour en évaluer la conformité avec les niveaux stipulés dans le présent avis de vacance.

L'entretien aura pour objectif de tester la motivation, l'adéquation et les connaissances des candidats concernant des questions relatives aux fonctions à exercer et les critères de sélection établis dans l'avis de vacance (connaissances techniques et compétences en termes de comportement).

Les candidats convoqués à l'entretien seront invités à produire les références professionnelles appropriées avant de participer à l'entretien.

Épreuve(s)

Une ou plusieurs épreuves viendront compléter l'évaluation d'un ou plusieurs des aspects susmentionnés. Les candidats invités à un entretien et aux épreuves recevront des informations détaillées dans l'invitation.

6. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'EMPLOI

Pour toute information générale sur les procédures de sélection et de recrutement au sein de l'Office, veuillez consulter ce [lien](#).

7. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour poser votre candidature, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

Tous les documents mentionnés dans des liens ou auxquels le présent avis de vacance renvoie sont considérés comme faisant partie intégrante du présent avis.

Important:

Il est porté à l'attention des candidats que les informations fournies dans leur candidature/CV/profil constituent une base pour l'appréciation des critères d'admissibilité et de sélection. Les candidats sont dès lors priés de lire attentivement les exigences énoncées et de fournir les informations pertinentes de manière suffisamment détaillée pour permettre cette appréciation. Une attention particulière devrait être accordée aux informations relatives à leur formation et à leur expérience professionnelle; il convient notamment de préciser les dates exactes, la description des responsabilités assumées, les fonctions exercées et les outils utilisés.

** En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.*